

BULLETIN DE LA FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE MEDIATION

12 Place Dauphine 75001 PARIS Tél. : 01.44.41.99.10 -Fax. : 01.43.25.12.69

FRANCE MEDIATION N° 12

LE MOT DU PRESIDENT

Depuis notre Assemblée Générale de MARS 2008, comme vous avez tous pu le constater, une accélération s'est produite dans un renouveau de faveur pour la médiation.

La Fédération d'ailleurs, a contribué puissamment à ce mouvement.

Je vous rappelle que lors de ma prise de fonctions avec le Conseil d'Administration, nous avons dans un premier temps, fixé les bases permettant à la Fédération de se développer et de replacer la médiation au centre des modes alternatifs de règlement des conflits.

1) SUR LE PLAN MATERIEL:

Nous avons pu obtenir de la Conférence des Bâtonniers, qui déjà hébergeait notre adresse, de pouvoir disposer d'un emplacement de bureau permettant d'avoir une ligne téléphonique personnelle à la Fédération, d'installer un ordinateur avec Internet permettant de communiquer avec les centres, de tenir une permanence.

En un mot, d'avoir un secrétariat acceptable.

Concernant les réunions du Conseil d'Administration, il est normal que puisse se perpétuer la tradition qui veut que ces réunions se tiennent au siège du CNB, Rue de Londres, puisque le CNB constitue l'organe représentatif de la profession d'Avocat, car nous ne pouvons pas oublier que si la composition de nos centres s'élargit à de nombreux professionnels, nous sommes à l'origine des centres de médiation fondés par les Avocats.

Nous rappellerons en outre que notre site Internet est hébergé par le CNB.

2) SUR LE PLAN ORGANISATIONNEL:

Nous avons lancé l'idée de la régionalisation permettant de regrouper les centres, de mutualiser les formations, d'avoir dans une région, une politique coordonnée et de permettre l'éclosion de centres nouveaux.

L'objectif, c'est que chaque TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE doit avoir un centre de médiation.

La régionalisation est en marche.

Une première réunion s'est tenue pour la région PACA.

Une deuxième réunion s'est tenue pour la région Grand Centre avec LIMOGES MEDIATION comme animateur. Une troisième réunion s'est tenue à CLERMONT FERRAND pour la Région AUVERGNE. Une quatrième réunion est prévue dans la région BRETAGNE. D'autres suivront. La mise en place des fiches normalisées des médiateurs permettant l'édition d'annuaire des médiateurs devrait pouvoir aboutir rapidement.

Il s'agit là d'une demande des prescripteurs que sont les Magistrats.

Il s'agit là d'une idée défendue par Monsieur le Premier Président MAGENDIE.

Je vous rappelle que nous avons déposé à l'INPI, la marque « Annuaire des médiateurs ».

Ce concept d'annuaire est très important car il est à l'évidence qu'il s'imposera tant auprès du public qu'auprès des prescripteurs de la médiation et que ceux qui n'y figureront pas, n'auront pas la possibilité de se prétendre médiateur.

Actuellement, sur le plan de son renforcement, la Fédération a noté la création d'un centre à PERPIGNAN qui s'est rattaché à notre Fédération. La future création d'un centre à CAHORS et des adhésions de centres se profilent ainsi que des Associations de médiateurs.

Nous avons ensuite décidé de mettre en place un code de déontologie qui a été approuvé par l'Assemblée Générale.

Enfin, nous avons décidé de définir les trois modules de formation qui devraient pouvoir, dans un laps de temps de 5 ans, s'appliquer à tous les médiateurs relevant des centres adhérant à la Fédération.

Ce gros travail a été accompli.

C'est alors qu'est intervenu, en JANVIER 2008, le message de Madame le Garde des Sceaux, décidant qu'il y avait lieu à une réflexion sur la réforme de la Justice et désignant une commission présidée par le Recteur GUINCHARD, et qui comprenait dans ses rangs, une de nos anciennes Présidentes, Andréane SACCAZE.

Un grand espoir s'est levé.

Nous avons sollicité d'être auditionné par la commission. Nous avons établi un rapport solide et sérieux, exposant la place que pouvait avoir la médiation dans les nouveaux processus des règlements des conflits.

Nous savons que ce rapport a eu une incidence, puisque dans les propositions de la commission GUINCHARD, certains aspects que nous avons développés ont été préconisés et repris.

Un deuxième événement est intervenu, qui apparaît d'importance, à savoir les directives du 21 MAI 2008, de la Communauté Européenne, ayant trait à la médiation en matière de droit familial et en matière de droit commercial et de droit des affaires, dans le règlement des litiges transfrontaliers.

Cette directive laisse carte blanche dans le cadre de sa transcription dans notre législation au Gouvernement d'y inclure des éléments permettant de développer la notion de médiation.

Je suis intervenu auprès de la Conférence des Bâtonniers, pour qu'une réunion de travail permette de définir les axes de nos propositions à ce sujet.

Le Président de la Conférence des Bâtonniers vient de proposer que nous mettions en place un tel groupe de travail, afin de pouvoir présenter des propositions cohérentes à la Chancellerie.

3) OBSERVATOIRE DE LA MEDIATION:

Vous n'êtes pas sans ignorer qu'un Observatoire de la médiation se trouvait au point mort. L'idée a pu renaître. Les contacts ont pu être pris afin que puisse intervenir, un groupe de travail parlementaire permettant de définir les objectifs et les structures d'un tel Observatoire. Ce travail s'effectue actuellement, grâce à l'action conjointe du Groupement Européen des Magistrats pour la médiation et la Fédération Nationale des Centres de médiation. Une première réunion s'est tenue avec des Parlementaires à l'Assemblée Nationale.

4) ON RAPPELLERA QUE LA FEDERATION AVAIT ETE LAISSEE DANS UNE SITUATION D'OSTRACISME, NOTAMMENT DE LA PART DE CERTAINES ASSOCIATIONS ET IL EST APPARU QUE LE DIALOGUE DEVRAIT POUVOIR ETRE RENOUE.

J'ai demandé à la Présidente de l'ANM, Membre de notre Fédération, que j'avais rencontrée lors de la croisière de la médiation qui avait été organisée par le Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation, de mettre en place une réunion informelle avec les associations, notamment de médiation familiale, pour apprendre à se connaître, le but étant, ensuite, toujours de façon informelle, d'essayer de trouver des sujets qui puissent nous rapprocher et nous fédérer.

Un premier sujet que j'avais proposé concernait le Code de Déontologie afin que l'ensemble du mouvement de la médiation accepte ce texte fondateur.

Chacun travaille pour essayer de trouver un Code de Déontologie fédérateur et nous espérons prochainement qu'un tel mouvement puisse trouver son aboutissement sur ce premier objectif.

Nous aurons ensuite à mettre d'autres objectifs en place, permettant, dans le respect de chacune des associations, d'avoir une certaine unification de la philosophie de la médiation.

5) CONCERNANT LES MEDIATEURS AVOCATS

Concernant les médiateurs Avocats, je suis intervenu auprès du CNB après avoir rencontré la Présidente de la Commission formation pour solliciter que les Avocats médiateurs puissent bénéficier d'une mention de spécialisation.

Je viens de recevoir par une lettre de Madame Brigitte LONGUET, l'indication d'un accord de principe. Je pense, dans le cadre des excellentes relations entretenues avec le CNB, pouvoir rencontrer à la rentrée Madame Brigitte LONGUET pour faire avancer le problème de la formation.

En effet, je désirais qu'une formation obligatoire initiale puisse intervenir dans les Ecoles d'Avocats. Le CNB semble y être tout à fait favorable mais il nous est demandé de prendre attache avec les Directeurs des Ecoles d'Avocats car il est à l'évidence que ceux-ci sont les maîtres de leur pédagogie.

Je voudrai simplement indiquer que GEMME a été désigné pour animer un module de formation à la médiation au sein de l'Ecole Nationale de la Magistrature et qu'il serait opportun que les Avocats puissent avoir un module obligatoire de formation à la médiation.

- On rappellera enfin que notre Assemblée du mois de MARS avait approuvé une charte de la médiation sociale initiée par YVELINES MEDIATION, permettant de positionner la Fédération dans le cadre de la résolution des conflits tel que prévu par la loi sur la prévention des conflits en matière de transport.

- En outre, la Fédération a poussé les différents centres à massivement répondre à l'appel d'offre de la Halde. Les membres de la Fédération ont été retenus dans le cadre de l'appel d'offre. On pense que plus de 40 % des médiateurs recrutés sont issus de notre Fédération.

- Prise en charge des formations par le FrF.PL de façon acceptable.

6) LES OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2008 SONT TRES CLAIRS:

Notre Fédération doit poursuivre la mise en place de la régionalisation, les fiches normalisées et de l'annuaire des médiateurs. Elle doit poursuivre l'implantation des centres de médiation et accueillir les centres ou associations qui veulent se rattacher à elle.

Nous devons être une force d'attractivité.

Nous devons poursuivre la mise en place de l'Observatoire de la médiation dont la Fédération devra être partie prenante.

Nous devons poursuivre notre travail d'ouverture à l'égard des autres associations de médiateurs à vocation nationale.

Enfin et surtout, nous devons participer au mouvement de réforme de la Justice pour, chaque fois, défendre le concept de médiation dans les processus nouveaux dont il est envisagée la mise en place.

On rappellera à ce sujet, la mise en place de la profession unique et la mission de la commission DARROIS.

Nous avons demandé d'être auditionnés et nous ferons parvenir un rapport sur la place des médiateurs dans le cadre de la nouvelle profession unique.

Enfin, il nous faudra réfléchir pour ce deuxième semestre de l'année 2008, à des solutions concernant :

- La communication de la Fédération,
- La mise en place du chèque médiation dont on rappellera qu'il a été protégé dans le cadre d'un dépôt de marque.
- La mise en place des modules de formation obligatoire dans les écoles d'avocats,
- La mise en place des formations permanentes avec prise en charge par le FIF.PL

Nous pourrons alors aborder au premier trimestre 2009 notre Assemblée Générale statutaire qui verra le renouvellement d'une partie du Conseil d'Administration, avec un bilan démontrant le sérieux du travail de notre Fédération, menée par son Conseil d'Administration.

Michel DEALBERTI

Ancien Bâtonnier

Président de la Fédération Nationale des Centres de Médiation

4 Place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT ETIENNE

Tél. : 06.11.96.85.13

E.mail: michel.dealberti@yahoo.fr